

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557**30 octobre 1996****SOMMAIRE**

Agria Benelux, S.à r.l., Wasserbillig	page 26705	Interfin Development S.A., Luxembourg-Strassen	26691
A.I.A. International S.A.	26716	International Communication Enterprises S.A., Luxembourg-Kirchberg	26692
Alcibiades S.A., Luxembourg	26720	International Engineers Limited S.A., Luxembourg	26692
Alimentation Générale Cruz-Pirri, S.à r.l., Luxembg	26721	Investissements Mécaniques S.A., Luxembourg	26691
Ama, S.à r.l., Luxembourg	26721	Investmentbank Austria Emerging Markets Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	26725, 26726
Asahi Seimei Investment Luxembourg S.A., Luxembg	26716	I.R.I.S. S.A., Strassen	26693
Ashby S.A., Luxembourg	26721	Isalp S.A., Luxembourg	26734
(The) Atlantic Leisure Company S.A., Luxembourg	26709	Italmight S.A., Luxembourg	26736
Bausparkasse Schwäbisch Hall AG, Schwäbisch Hall	26716	Jade Luxembourg S.A., Luxembourg	26736
Bernex Investment Holding Corp S.A., Luxembourg	26721	2JCM, S.à r.l., Luxembourg	26715
Bric-à-Brac, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	26707	Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26692
British-Dutch Holdings S.A., Luxembourg	26722	Laboratoire Dentaire Pohl, S.à r.l., Howald	26693
BT Investissement S.A., Luxembourg	26722	Laksha S.A., Luxembourg	26694
Calim International S.A., Luxembourg	26722	Lemcon Company S.A., Luxembourg	26692, 26693
Capet S.A., Luxembourg	26712, 26713	Lux-Croissance Advisory, Luxembourg	26735
Carifac S.A., Senningerberg	26723	Manosque Holding S.A., Strassen	26694
CB Fund International, Sicav, Luxembourg	26723	Medishop S.A., Bertrange	26695
Cityman, S.à r.l., Grevenmacher	26723	Musicont S.A., Luxembourg	26695
Clasfils S.A., Luxembourg	26723	Nedlloyd Road Cargo Luxembourg S.A., Bettembourg	26696
Corylus S.A., Luxembourg	26724	Négoce et Spiritueux Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	26695
Coudet S.A., Luxembourg	26729	O.P.I., Omnium de Prospective Informatique S.A., Luxembourg	26696, 26697
Creek Invest S.A., Luxembourg	26733	Osona S.A., Luxembourg	26697
Deutsch-Luxemburgische Beratungsgesellschaft S.A., Luxembourg	26724	P.F.H. Lux S.A.H., Senningerberg	26697, 26699
Douros, S.à r.l., Luxembourg	26728	Piu Forte, S.à r.l., Pétange	26699
Eurocash-Fund, Sicav, Luxembourg	26730	Power Holding S.A., Luxembourg	26700
Eurotec S.A., Luxembourg	26730	Promedent, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26700
Extramode S.A., Luxembourg	26730	Quilmes Europe S.A., Luxembourg	26699
Felten Stein, S.à r.l., Howald	26731	Quilmes Industrial S.A., Luxembourg	26701
Fiduciaire de l'Alliance Européenne de Conseils, S.à r.l., Luxembourg	26730	Rochard Finance Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	26702
Fiduciaire Socodit S.A., Grevenmacher	26720	Sanyo Kleinwort Spain Fund Management S.A., Luxembourg	26733, 26734
Fiduciaire Socofisc S.A., Grevenmacher	26721	SECALT, Société d'Etudes et de Constructions d'Appareils de Levage et de Traction S.A., Luxembourg	26703, 26705
Finarco S.A., Luxembourg	26731	Sedec S.A., Luxembourg	26703
Findec S.A., Luxembourg	26731	Société de Participations St. Leonard S.A., Luxembg	26702
Finderlux S.A., Luxembourg	26732	Société Hôtelière Europe, S.à r.l., Luxembourg	26701
Fiocco S.A., Luxembourg	26690	Sofinor Holding S.A., Strassen	26705
Flator Finance S.A., Luxembourg	26732	SOPROTEC S.A., Société de Promotion et Développements S.A., Strassen	26701, 26702
Fondation Henry J. & Erna D. Leir, Luxembourg	26715	Sovereign Participations International S.A., Luxembourg	26700
France-Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	26733	Start S.A., Luxembourg	26702
Globalinvest S.A., Luxembourg	26690, 26691	Stenal Holding S.A., Luxembourg	26710
Glycoferm Research, S.à r.l., Luxembourg	26690	Systema S.A., Luxembourg	26726
Gosselies S.A., Luxembourg	26733	Terri Properties, S.à r.l., Luxembourg	26707
Grobilux S.A., Bertrange	26733	TERRI S.A.H., Trans Européenne de Recherches et Réalisations Immobilière S.A.H., Luxembourg	26710
GTC, S.à r.l., Biver	26734	Tigre S.A.H., Luxembourg	26710
G.V. Gioielli S.A., Senningerberg	26690	Universal Technics, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	26710
GVV S.A., Grevenmacher	26729	Verim S.A., Senningerberg	26711
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	26734	Vitalhome - Luxembourg S.A., Kayl	26713
Handball Club Schifflange, A.s.b.l., Schifflange	26717		
Heimbau AG, Luxembourg	26691		
Holding Nessif S.A., Luxembourg	26734, 26735		
Ibelpack S.A. Holding S.A., Luxembourg	26735		
I.C.L., Internet Club Luxembourg, A.s.b.l., Luxembg	26718		
Imatix, S.à r.l., Luxembourg	26711		
Intercontinental Tourist Participations (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26736		

FIOCCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 37.479.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29875/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

GLYCOFORM RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.156.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société civile

Signature

(29876/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

G.V. GIOIELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Building B.
R. C. Luxembourg B 50.889.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 1996.

Signature.

(29880/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

G.V. GIOIELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Building B.
R. C. Luxembourg B 50.889.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale du 20 avril 1996

(1) M. Luca Sangalli a donné sa démission comme administrateur.

M. Maurizio Binelli, administrateur de sociétés, demeurant Galleria 1, Via Cantonale, 6928 Manno, Suisse, a été nommé administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 1998.

(2) La Société a ouvert une succursale à Capolago, Suisse. Ont été nommés directeurs de la société:

(a) M. Giovanni Travia, dottore commercialista, demeurant à Viale Majno 3, Milan, Italie, et

(b) M. Franco Spinelli, demeurant à Via Cereda 23, 6883 Novazzone, Suisse.

MM. Travia et Spinelli peuvent engager individuellement la succursale envers les tiers, chacun par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 mai 1996.

Pour extrait conforme

D. Ballestrazzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août, vol. 483, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29881/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

GLOBALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.325.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(29877/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

GLOBALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.325.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(29878/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

GLOBALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.325.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(29879/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

HEIMBAU A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 33, rue Blochausen.
R. C. Luxembourg B 43.349.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour la société

Signature

(29882/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

INTERFIN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 41.155.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 19 août 1996.

Signature.

(29885/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.161.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 août 1996 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS Ltd et WINDLINE INVESTMENTS Ltd, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS Limited et SAROSA INVESTMENTS Limited, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour INVESTISSEMENTS MECANIQUES S.A.

COMFINTRUST S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29888/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

INTERNATIONAL COMMUNICATION ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 50.483.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 8 août 1996 que:

- Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Fernand Heim, chef comptable, demeurant à Luxembourg;
- sont élus aux postes d'administrateur en remplacement de Mme Joëlle Mamane, M. Albert Aflalo et M. Patrick Aflalo, administrateurs démissionnaires.
- SANINFO, S.à r.l., sise à Luxembourg, est élue au poste de commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, sise à Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire.
- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.
- Pleine et entière décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires, distinctement pour chacun d'eux, pour l'exercice de leur mandat.
 - Le siège social de la société est transféré
du: 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
au: 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Pour modification
- réquisition -

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29886/677/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

INTERNATIONAL ENGINEERS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.306.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL ENGINEERS LIMITED

Signature

(29887/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.597.

Les comptes annuels au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour la Société

ARTHUR ANDERSEN & Co. Soc. civile

Signature

(29890/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LEMCON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.450.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 1977, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 273 du 26 novembre 1977.

Le bilan au 31 août 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMCON COMPANY S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(29895/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LEMCON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.450.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 1977, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 273 du 26 novembre 1977.

Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMCON COMPANY S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(29896/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LEMCON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 15.450.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 1977, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 273 du 26 novembre 1977.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMCON COMPANY S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(29897/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

I.R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8026 Strassen, 3, rue Jacques-Frederic Feyder.
R. C. Luxembourg B 43.063.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Extraits de l'assemblée générale du 30 juin 1995

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale	21.343,- LUF
Résultat reporté	405.518,- LUF

Composition du Conseil d'Administration

PxP FINANCE S.A., avec siège social à Louvain-la-Neuve;
Pierre Henri Rion, ingénieur civil électronique-informatique, demeurant à Perwez;
Pierre André Guy de Muelenaere, ingénieur civil et docteur en sciences appliquées, demeurant à Sart Messire Guillaume.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Signature

(29889/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LABORATOIRE DENTAIRE POHL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.
R. C. Luxembourg B 29.124.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 69, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour la S.à r.l. LABORATOIRE
DENTAIRE POHL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29891/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LAKSHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.582.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29892/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LAKSHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.582.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29893/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

LAKSHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.582.

Lors de l'Assemblée Générale tenue le 6 août 1996 ont été nommés:

Administrateurs

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.
- Luc Braun, diplômé en sciences économiques, Administrateur-Délégué, demeurant à Schrassig.
- ARGOS, S.à r.l., Administrateur, 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août, vol. 483, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29894/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

MANOSQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 48.519.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg-Strassen, le 19 août 1996.

Signature.

(29898/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

MANOSQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 48.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 1996

L'Assemblée ratifie la nomination par cooptation aux fonctions d'administrateur intervenue en date du 15 novembre 1994 de Mlle Armelle Beato, en remplacement de Mlle Geneviève Baué, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée accorde à Mlle Geneviève Baué décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Pour MANOSQUE HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 août, vol. 483, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29899/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

MEDIASHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 29.315.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29900/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

MEDIASHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 29.315.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29901/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

MEDIASHOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 29.315.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29902/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

MUSICONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 10.759.

Constituée par-devant Me André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 23 février 1973, acte publié au Mémorial C numéro 75 du 2 mai 1973, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1977, acte publié au Mémorial C numéro 37 du 27 février 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 octobre 1981, acte publié au Mémorial C numéro 1 du 4 janvier 1982, modifié par-devant le même notaire en date du 26 octobre 1993, acte publié au Mémorial C numéro 600 du 17 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUSICONT S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(29903/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

NEGOCE ET SPIRITUEUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.568.

Les bilans aux 31 décembre 1993, 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 70, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

(29906/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

NEDLLOYD ROAD CARGO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 5.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 74, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1996.

Signature.

(29904/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

NEDLLOYD ROAD CARGO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 5.679.

EXTRAIT

Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 1996

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 1996 que le nouveau conseil d'administration de la société NEDLLOYD ROAD CARGO S.A. LUXEMBOURG se compose comme suit:

M. Van Lier Les
C. Van Gorp
D. Lombet

que la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est nommée commissaire aux comptes pour l'année en cours.

Extrait certifié sincère et conforme
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 74, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29905/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

O.P.I., OMNIUM DE PROSPECTIVE INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.709.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société O.P.I., OMNIUM DE PROSPECTIVE INFORMATIQUE, avec siège social à Luxembourg, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 janvier 1994, numéro 28.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 décembre 1994, numéro 498.

La séance est présidée par Monsieur Gilbert Gérard Marty, ingénieur-conseil en informatique, demeurant à B-4130 Tilff-Esneux,

qui désigne comme secrétaire Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1.- Modification de l'article 9 (neuf) des statuts.

2.- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer Monsieur Gilbert Gérard Marty comme administrateur-délégué.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Gilbert Gérard Marty comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. G. Marty, A.-P. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 août 1996, vol. 399, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 août 1996.

E. Schroeder.

(29907/228/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

O.P.I., OMNIUM DE PROSPECTIVE INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 août 1996.

E. Schroeder.

(29908/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

OSONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 49.600.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29909/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 51.500.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding P.F.H. LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 465 du 18 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Tarakdjian, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Fabrizio Tabanelli, expert-comptable, demeurant à I-Carré (Vicenza)

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les sept mille quatre cents (7.400) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de ITL 42.387.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 74.000.000,- à ITL 42.461.000.000,- par la création, l'émission et la souscription de 4.238.700 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

2. Le nouveau capital social pourra être porté de son montant actuel à ITL 60.000.000.000,-.

3. Modification subséquente de l'article 3, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à ITL 42.461.000.000,-, divisé en 4.246.100 actions de ITL 10.000,- chacune.»

4. Transfert du siège social de la société pour le porter à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

5. Démission de Mademoiselle Sandrine Klusa en tant qu'administrateur et nomination de Monsieur Vincent Cormeau en tant qu'administrateur-délégué.

6. La société sera engagée par la signature d'au moins deux administrateurs-délégués.

7. Les administrateurs-délégués ne pourront engager la société sous leur signature individuelle que pour un montant maximum de ITL 20.000.000,- chacun, par mois.

8. La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans.

9. Les administrateurs-délégués recevront une indemnité annuelle fixée à USD 10.000,- chacun.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-deux milliards trois cent quatre-vingt-sept millions de liras italiennes (ITL 42.387.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze millions de liras italiennes (ITL 74.000.000,-) à quarante-deux milliards quatre cent soixante et un millions de liras italiennes (ITL 42.461.000.000,-), par la création, l'émission et la souscription de quatre millions deux cent trente-huit mille sept cents (4.238.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société PALLADIO FINANZIARIA S.p.A., ayant son siège social à I-Vicenza.

Est ensuite intervenue aux présentes la société PALLADIO FINANZIARIA S.p.A.,

ici représentée par Monsieur Paolo Tarakdjian, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 24 juillet 1996,

laquelle a déclaré par son représentant susnommé, souscrire aux quatre millions deux cent trente-huit mille sept cents (4.238.700) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de quarante-deux milliards trois cent quatre-vingt-sept millions de liras italiennes (ITL 42.387.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de quarante-cinq milliards de liras italiennes (ITL 45.000.000.000,-), de façon à porter le capital de quinze milliards de liras italiennes (ITL 15.000.000.000,-) à soixante milliards de liras italiennes (ITL 60.000.000.000,-), par l'émission d'actions nouvelles de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration devra respecter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation du capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le neuvième paragraphe de l'article trois des statuts et de modifier les premier et cinquième paragraphes de ce même article trois des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante-deux milliards quatre cent soixante et un millions de liras italiennes (ITL 42.461.000.000,-), divisé en quatre millions deux cent quarante-six mille cent (4.246.100) actions de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 3. Cinquième paragraphe.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à soixante milliards de liras italiennes (ITL 60.000.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves et de modifier la deuxième phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième phrase.** Le siège social est fixé à Senningerberg.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mademoiselle Sandrine Klusa en tant qu'administrateur et lui confère entière décharge pour son mandat. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Vincent Cormeau, directeur de banque, demeurant à B-Meix-le-Tige.

Sixième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 5 des statuts, l'assemblée autorise et charge le conseil d'administration d'élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués de la société qui auront

tous pouvoirs pour engager la société sous leurs signatures individuelles ou conjointes pour tous les actes de la gestion journalière.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Dernier paragraphe. La société sera engagée par la signature individuelle d'un des deux administrateurs-délégués, pour un montant maximum de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-) chacun, par mois. Pour les montants supérieurs à la somme de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-) la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués.

Huitième résolution

L'assemblée décide que la durée du mandat des administrateurs est fixé à trois ans, le mandat des administrateurs en fonction expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'allouer une indemnité annuelle fixée à dix mille dollars des Etats Unis (\$ U.S. 10.000,-) à chacun des administrateurs-délégués.

A toutes fins utiles l'augmentation de capital qui précède est évaluée à huit cent quarante-six millions quatre cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (LUF 846.468.390,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève approximativement à huit millions neuf cent mille francs luxembourgeois (8.900.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Tarakdjian, F. Tabanelli, L. Moreschi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 92S, fol. 65, case 9. – Reçu 8.456.207 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

C. Hellinckx.

(29910/215/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 51.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

C. Hellinckx.

(29911/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

PIU FORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 41.235.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(29912/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

QUILMES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels de 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Signature.

(29916/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

POWER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.000.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire
tenue à Luxembourg en date du 12 juin 1996 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire, la société JUMPRUN INVESTMENTS LTD de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société CORPEN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour POWER HOLDING S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29913/646/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

PROMEDENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital.

Décision concernant la gérance

Vu la démission de Mme Fernande Wilhelm en tant que gérante de la société PROMEDENT, S.à r.l., en date du 1^{er} août 1991 et conformément à l'article 12 des statuts coordonnés de la société, les associés prennent la décision suivante:

«A partir du 7 août 1991, M. Armand Hamling prend la gérance de la société PROMEDENT, S.à r.l. à titre individuel. Il pourra engager valablement la société envers des tiers en toute hypothèse.»

Fait à Esch-sur-Alzette, le 7 août 1991.

H. Hamling-Espen A. Hamling

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 1994, vol. 296, fol. 19, case 3. – Reçu 100 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29914/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOVEREIGN PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünewald.
R. C. Luxembourg B 9.535.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour SOVEREIGN PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
R. Caurla
Administrateur

(29929/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOVEREIGN PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue du Fort Niedergrünewald.
R. C. Luxembourg B 9.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 22 juillet 1996

- Le mandat des administrateurs Monsieur Clément Vaturi, IMMOBILIERE HOTELIERE S.A. et SOCIF S.A. ainsi que celui du commissaire Monsieur Frans Samyn sont reconduits pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme
Pour SOVEREIGN PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
R. Caurla

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29930/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

Les comptes annuels de 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Signature.

(29917/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 1996 que Monsieur Jacques-Louis de Montalembert, Buenos Aires, a été élu Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Peter Bemberg, démissionnaire à ce poste.

Monsieur Alvaro Sainz de Vicuña a été élu administrateur. La candidature de Monsieur Julio E. Nuñez est venue à échéance.

En date du 28 juin 1996 le Conseil d'Administration de QUILMES INDUSTRIAL S.A. (QUINSA) se compose comme suit:

Messieurs Jacques-Louis de Montalembert, Président,
Christian Baillet,
Peter Bemberg,
André Elvinger,
Juan de Ganay,
Carlos Miguens,
Norberto Morita,
Alvaro Sainz de Vicuña,
Federico Sainz de Vicuña,
Louis James de Viel Castel,
Beverage Associates (BAC) Corp.

Luxembourg, le 11 juillet 1996.

Pour extrait conforme
C. Hoffmann
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29917/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOCIETE HOTELIERE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 27.918.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1996, vol. 481, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile
Signature

(29924A/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOPROTEC S.A., SOCIETE DE PROMOTION ET DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 25.851.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Signature.

(29924/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOPROTEC S.A., SOCIETE DE PROMOTION ET DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 25.851.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Signature.

(29926/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

ROCHARD FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 39.861.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 juillet 1996 que M. Franco Pozzi, directeur de société, demeurant à Lugano, Suisse, a été nommé au poste d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29919/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

START S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 24.825.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29931/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS ST. LEONARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société EQUITY AND LAW CORP. S.A., avec siège social à Panama, ici représentée par la société DECKER OVERSEAS INC., avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, en vertu d'une procuration sous sein privé donnée en date du 16 février 1996, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

elle-même ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé donnée en date du 31 janvier 1995, qui est restée annexée à un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks en date du 20 mars 1995, N° 159 de son répertoire.

Ladite comparante, agissant par son mandataire préqualifié, a exposé ce qui suit:

1. - La société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS ST. LEONARD S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 1992, publié au Mémorial C, N° 415 du 21 septembre 199.

2. - Le capital social actuel est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. - La comaprante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentaire.

Ensuite la comparante, représentée comme il est dit et agissant comme seule actionnaire de la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS ST. LEONARD S.A., a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, elle expose au notaire que tout le passif social a été apuré avant les présentes, que tout l'actif se trouve repris par elle et que dès lors la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Et aussitôt il a été procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 52S, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

J.-P. Hencks.

(29925/216/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 3.077.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29920/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 3.077.

Conseil d'Administration

1. Madame Anne Duchene, Educatrice, Luxembourg, Président, Administrateur-Délégué,
2. Monsieur Francis Delaporte, Juriste, Luxembourg, Administrateur,
3. Monsieur Lucien Gehl, Ingénieur Diplômé, Senningerberg, Administrateur,
4. Madame Marie-Josée Hoffmann, Catéchiste, Diekirch, Administrateur,
5. Madame Philomène Hoffmann, Professeur, Luxembourg, Administrateur,
6. Madame Jeanne Leyder, Infirmière, Walferdange, Administrateur,
7. Madame Thérèse Mangen, Institutrice, Esch-sur-Alzette, Administrateur,
8. Madame Marie-Thérèse Ruppert, Institutrice, Heisdorf, Administrateur,
9. Monsieur Michel Schmitt, Professeur, Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Max Galowich, Juriste, Walferdange.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29921/504/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

**SECALT, SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE LEVAGE
ET DE TRACTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 4.179.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier août.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE LEVAGE ET DE TRACTION, en abrégé SECALT, ayant son siège social à L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 4.179, constituée suivant acte reçu en date du 5 juin 1948, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 57 du 11 août 1948, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 27 août 1953, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 81 du 22 septembre 1953;
- en date du 11 juillet 1955, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 60 du 6 août 1955;
- en date du 5 juin 1957, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 52 du 24 juin 1957;

- en date du 3 mai 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 46 du 6 juin 1962;
- en date du 27 mai 1964, publié au Mémorial C, numéro 61 du 4 juillet 1964;
- en date du 16 mai 1966, publié au Mémorial C, numéro 86 du 4 juillet 1966;
- en date du 11 septembre 1975, publié au Mémorial C, numéro 219 du 20 novembre 1975.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Trutt, industriel, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Roland Medawar, industriel, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital d'un montant de quatre millions deux cent trente-six mille francs luxembourgeois (LUF 4.236.000,-) par annulation de mille quatre cent douze (1.412) actions sans désignation de valeur nominale, ces actions étant par la suite d'un rachat, détenues par la Société elle-même.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée.»

4. Elimination de l'article 14 des statuts et renumérotation des articles subséquents.

5. Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Les convocations pour toute assemblée générale sont faites conformément à la loi.»

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de LUF 4.236.000,- (quatre millions deux cent trente-six mille francs), pour le ramener de son montant actuel de LUF 54.000.000,- (cinquante-quatre millions de francs) à LUF 49.764.000,- (quarante-neuf millions sept cent soixante-quatre mille francs), par annulation de 1.412 (mille quatre cent douze) actions sans désignation de valeur nominale, ces actions étant par la suite d'un rachat, détenues par la Société elle-même.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions rachetées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de LUF 49.764.000,- (quarante-neuf millions sept cent soixante-quatre mille francs), divisé en 16.588 (seize mille cinq cent quatre-vingt-huit) actions sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article quatorze des statuts portant sur le cautionnement des administrateurs et commissaire.

Cinquième résolution

Suite à la suppression de l'article quatorze des statuts, l'assemblée décide de renuméroter les articles 15 à 27 des statuts qui deviennent en conséquence les articles 14 à 26.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Les convocations pour toute assemblée générale sont faites conformément à la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-C. Trutt, A. Thill, R. Medawar, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 92S, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

M. Elter.

(29922/210/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

**SECALT, SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTIONS D'APPAREILS DE LEVAGE
ET DE TRACTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 4.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1996.

M. Elter.

(20023/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOFINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 35.986.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Signature.

(29927/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

SOFINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 35.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 août 1996

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

SOFINOR HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29928/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

AGRIA BENELUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1. Herr Herfried Neumeister, Unternehmer, wohnhaft in A-8412 Allerheiligen bei Wildon, Grossfeiting, 16, hier vertreten durch Herrn Josef Fruhmann, Angestellter, wohnhaft in A-8081 Heiligenkreuz am Waasen, Leibnitzerstrasse, 50, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Allerheiligen bei Wildon, am 25. Juli 1996.
2. Herr Josef Fruhmann, vorgeannt.
3. AGRIA Reisebüro-Handelsgesellschaft m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts, mit Sitz in A-8412 Allerheiligen bei Wildon, Grossfeiting, 16, hier vertreten durch Herrn Josef Fruhmann, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Allerheiligen bei Wildon, am 25. Juli 1996.

Die vorgezeichneten Vollmachten, ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- der Import und Export von Waren aller Art,
- die Vermittlung, der Handel und der Grosshandel mit Pflanzenschutz- und Schädlingsbekämpfungsmitteln,
- die Führung eines Reisebüros,
- die Gründung, die Beteiligung und/oder die Geschäftsführung weiterer Firmen oder Betriebsstätten.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobilien Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen AGRIA BENELUX, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (LUF 500.000,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend luxemburgischen Franken (LUF 1.000,-).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1. Herr Herfried Neumeister, vorgenannt, einhundertzwanzig Anteile	120
2. Herr Josef Fruhmann, vorgenannt, einhundertsebenundsechzig Anteile	167
3. AGRIA Reisebüro-Handelsgesellschaft m.b.H., vorgenannt, zweihundertdreizehn Anteile	213
Total: fünfhundert Anteile	500

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (LUF 500.000,-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind teilbar, übertragbar und erblich.

Die unentgeltliche oder entgeltliche Übertragung von Gesellschaftsanteilen oder Teilen hiervon, ist nur mit Zustimmung aller Gesellschafter möglich. Die Gesellschafter sind verpflichtet, die Gesellschaftsanteile zuerst den übrigen Gesellschaftern anzubieten, welche berechtigt sind, diese im Verhältnis ihrer Stammeinlagen zu übernehmen. Falls einer oder mehrere Gesellschafter dieses Aufgriffsrecht nicht ausüben, fallen diese Gesellschaftsanteile den übrigen Gesellschaftern ebenfalls im Verhältnis ihrer Stammeinlagen zur Übernahme zu. Dieses Übernahmerecht muss innerhalb einer Frist von drei Monaten nach erfolgtem Angebot ausgeübt werden, ansonsten kann der abtretungswillige Gesellschafter seine Anteile frei veräussern.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Ein Beschluss über die Gewinnverteilung bedarf jedoch einer Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75 %) in der Gesellschafterversammlung.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsechundneunzig.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf dreissigtausend luxemburgische Franken (LUF 30.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - a) Herr Herfried Neumeister vorgeannt,
 - b) Herr Josef Fruhmann, vorgeannt.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift, bis zu einem Betrag von dreihunderttausend luxemburgischen Franken (LUF 300.000,-) verpflichten.

Für alle Verpflichtungen, welche diesen Betrag überschreiten, ist die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer erforderlich.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, beziehungsweise deren Vertreter, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Fruhmann, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 92S, fol. 72, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. August 1996.

E. Schlessler.

(29943/227/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

TERRI PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 1.000.000,-.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 31.118.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29933/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

BRIC-à-BRAC, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C.M. Spoo.

Entre les soussignés:

1. Madame Marie-Claire Muller, épouse Wagener, sans état particulier, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C.M. Spoo.

2. Madame Renée Wagner, épouse Zinnen, sans état particulier, L-4040 Esch-sur-Alzette, 110, rue Victor Hugo.

3. Mademoiselle Myriam Antony, Forain, 220, rue de Soleuvre, L-4670 Differdange.

4. Monsieur Roger Plun, Maître Boulanger-Pâtissier, Forain, demeurant à L-4601 Nieder Korn, 66, avenue de la Liberté.

5. Monsieur Florent Wagener, Comptable, demeurant au 52, rue C.M. Spoo à L-4323 Esch-sur-Alzette, il a été arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er}. - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée:

BRIC-à-BRAC, Association sans but lucratif.

Son siège social est établi à L-4323 Esch-sur-Alzette, 52, rue C.M. Spoo. Il pourra être transféré dans n'importe quel autre lieu du pays par simple décision majoritaire des associés.

Art. 2. L'association a pour objet: D'animer ses membres actifs et honoraires à l'étude, la réalisation, la mise en oeuvre et en exécution de rassemblement et de collection de tout article vieux ou neuf, usé ou non, moderne, contemporain ou rustique, même antique; de même acheter ou vendre, produire ou fabriquer manuellement ou artisanalement, même machinalement des articles en toutes matières maniables pour loisirs, passe-temps, hobby et autres services;

en plus

d'organiser alors à ces fins des planings, études, exposés, expositions, kermesses et kermesses flammandes, fêtes locales, foires et marchés tous genres, réunions, rencontres, séminaires, conférences, observations, manifestations, et organisations diverses; et finalement de propager la vente, l'achat, l'échange de tout article collectionneur ou artisanal, et de faire tout autre s'y rapprochant de loin ou de près soit fabriqué, acheté ou échangé, le tout dans l'intérêt de créer des relations amicales entre personnes de tout âge, peuples et nations sans distinction de sexe, de nationalité, de couleur ou de race, de profession ou bien de confession, ainsi que tout ce qui se rapporte à cet objet social.

A ces fins, l'association pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des susdits objets.

Chaque membre actif ou honoraire paie une cotisation annuelle (ou occasionnelle), dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale et qui ne peut pas dépasser 100.000,- cent mille francs luxembourgeois. Cela leur donne alors droit à la participation des organisations et manifestations, mais sous réserve que les membres paient encore une participation aux frais lors de chaque organisation à laquelle ils assistent.

Le montant de la participation au coût des manifestations auxquelles les membres assistent sera déterminée d'avance par le Conseil d'Administration et communiqué aux membres. En cas de réservation d'une participation, le montant réduit est à payer anticipativement. Le paiement du coût fixé vaut acceptation de l'organisation, ses frais et ses dépenses ainsi que ses règlements.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. - Membres - Admissions - Démissions - Exclusions

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs (actifs) et de membres honoraires.

Art. 5. Le nombre des membres effectifs est limité à onze sans toutefois ne pouvoir être inférieur à trois.

Le nombre des membres honoraires est illimité.

Le courrier interne est tenu à la disposition des membres au siège de l'association.

Art. 6. La qualité de membre effectif et honoraire est conférée par le conseil d'administration qui statue à l'unanimité. La démission et l'exclusion des associés sont régies par la loi.

Art. 7. Le montant de la cotisation minimum est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à 1.000,- frs./l'an.

Chapitre II. - Administration

Art. 8. L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après le conseil, qui sera composé de trois membres au moins et de onze membres au plus.

Art. 9. Le conseil désigne parmi les membres un président, un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier pour une durée de trois années consécutives. Le cumul de charges n'est pas autorisé.

Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 10. Le président convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et les réunions du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe ensemble avec le secrétaire les procès-verbaux.

D'office l'assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu le deuxième mercredi du mois de février, et si c'est un jour férié, le mercredi suivant.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au moins une fois par mois et cela le deuxième mardi de chaque mois et si cela tombe sur un jour férié, le mardi d'après. Toutes ces réunions et assemblées auront lieu à 20.00 heures au siège social. Les sociétaires et membres renoncent d'avance à ces fins à une invitation personnelle et en donnent décharge au Conseil d'Administration alors en fonction. Toute décision contraire aux termes (jours) ci-avant retenus sera communiquée par voie d'une presse luxembourgeoise ou bien par lettre individuelle moyennant préavis légal.

Art. 11. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix sauf disposition contraire des statuts. Le conseil se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres est présente.

Art. 12. Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi.

Art. 13. L'association est valablement engagée envers des tiers par la signature conjointe de trois membres sous réserve d'une décision préalable du conseil. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour la gestion journalière ou pour certains actes isolés, dans les limites qu'il déterminera.

Art. 14. Le trésorier tiendra une comptabilité régulière. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après avoir été contrôlés au préalable par deux réviseurs de caisse désignés par la précédente assemblée générale. Le trésorier est autorisé à opérer seul pour les opérations courantes journalières. Tandis que pour des opérations financières dépassant 10.000,- dix mille francs, la signature conjointe du président est requise.

Le secrétaire dresse rapport de toutes décisions prises. Ces rapports sont contresignés par le président et le trésorier pour information et approbation. Pour les rapports des réunions le Conseil d'Administration peut nommer, le cas échéant, un rapporteur-secrétaire spécial à ces fins.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre; par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1900 quatre-vingt-seize.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 15. Chaque année avant la fin de mois de mars, se tient l'assemblée générale.

Dans cette assemblée le président, le secrétaire et le trésorier présentent le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion.

Art. 16. Le droit de vote à l'assemblée générale est réservé aux seuls membres effectifs.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales, s'il y en a, se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 18. Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, la proposition est rejetée.

A la demande d'un tiers de l'assemblée les votes se font au scrutin secret.

Art. 19. Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite. Aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.

Art. 20. En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de l'Office Social de la Ville/Commune d'Esch-sur-Alzette.

Art. 21. Pour tous les cas non prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

Assemblée générale extraordinaire

Tous les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ce jour et elle a élu en qualité d'administrateur les cinq associés dans l'assemblée prénommée au Conseil d'Administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Tous les administrateurs se sont réunis ce jour et ont désigné, à l'unanimité, les membres d'administration en qualité de:

1. Président: M. Florent Wagener, prénommé,
 2. Trésorier: Mlle Myriam Antony, prénommée,
 3. Secrétaire: Mme Marie-Claire Muller, prénommée,
 4. Aide-Secrétaire: Mme Renée Wagner, prénommée,
 5. Conseiller techn.: M. Roger Plun, préqualifié,
assistée de Mlle Myriam Antony, préqualifiée.
- Réviseurs de caisse: M. Emile Zinnen, demeurant à Esch-sur-Alzette, et
Mme Carmen Tollardo, demeurant à Differdange.

Dressé et signé en triple exemplaire à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996. Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 1996, vol. 303, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(29946/000/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

THE ATLANTIC LEISURE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.640.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(29934/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

THE ATLANTIC LEISURE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.640.

Composition du Conseil d'Administration à partir du 9 juillet 1996:

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,

- Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schressig, Administrateur-Délégué,

- ARGOS, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29935/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

STENAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.075.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire
tenue à Luxembourg en date du 13 août 1996 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour STENAL HOLDING S.A.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29932/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

TIGRE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.562.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire
tenue à Luxembourg en date du 13 août 1996 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires, les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour TIGRE S.A.H.
COMFINTRUST S.A.
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29936/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

**TERRI S.A.H., TRANS EUROPEENNE DE RECHERCHES ET REALISATIONS IMMOBILIERE S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.129.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(29937/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

UNIVERSAL TECHNICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 19.174.

Le bilan au 31 décembre 1994 enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1996.

SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(29938/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

VERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 50.912.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1996.

Signature.

(29939/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

VERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 50.912.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration du 10 avril 1996

La Société a ouvert une succursale à Capolago, Bella Riva 9, Suisse, sous la dénomination VERIM S.A., LUSSEMBURGO, SUCCURSALE DI CAPOLAGO. Ont été nommés directeurs de la succursale:

M. Walter Ragazzi, demeurant à I-Cernobbio, Italie, et

M. Leonardo Bernasconi, demeurant à CH-Capolago, Suisse.

MM. Walter Ragazzi et Leonardo Bernasconi peuvent engager individuellement la succursale envers les tiers, chacun par sa seule signature.

Luxembourg, le 20 mai 1996.

Pour extrait conforme

G. Travia
Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29940/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

IMATIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pieter Hintjens, informaticien, demeurant à B-2060 Antwerpen, Pijlstraat, 9.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de produits et services informatiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de IMATIX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Pieter Hintjens, informaticien, demeurant à B-2060 Antwerpen, Pijlstraat, 9.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur

de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Les parties ont évalué le montant de frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

2. Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Pieter Hintjens, informaticien, demeurant à B-2060 Antwerpen, Pijlstraat, 9.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hintjens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 1996, vol. 498, fol. 56, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 1996.

J. Seckler.

(29944/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CAPET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.402.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29962/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CAPET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.402.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de la société qui s'est tenue en date du 16 juin 1996 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Haller aux fonctions d'Administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jérôme Auss pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29963/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

VITALHOME - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3651 Kayl, 3, rue Jos. Muller.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit français GREGOIRE & DINKEL S.A., ayant son siège social à F-88200 Saint-Etienne-les-Remiremont,

représentée par Monsieur Frédéric Peduzzi, Président Directeur Général, demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle, ici représenté par Monsieur Pierre Laparra, chef de produit, demeurant à F-88250 La Presse, 28, rue du Hohneck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à F-Saint-Etienne-les-Remiremont, le 21 juin 1996.

2. La société anonyme de droit français LES MENUISERIES DE LA HAUTE MOSELLE, en abrégé M.H.M., ayant son siège social à F-88160 Fresse-sur-Moselle, 28, rue des Ormes,

représentée par Monsieur Gabriel Bluntzer, président directeur général, demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle, ici représenté par Monsieur Pierre Laparra, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à F-Fresse-sur-Moselle, le 24 juin 1996.

3. La société anonyme de droit français SO.FI.MO, ayant son siège social à F-88400 Gerardmer, 64, boulevard Kelsch, représentée par Monsieur Philippe Imhoff, président directeur général, demeurant à F-88400 Gerardmer,

ici représenté par Monsieur Pierre Laparra, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à F-Gérardmer, le 24 juin 1996.

4. La société anonyme de droit français SO.PAR.CO., ayant son siège social à F-88150 Igney, 6, rue de Lorraine, représentée par Monsieur Jacques Laporte, directeur général, demeurant à F-88400 Gerardmer,

ici représentée par Monsieur Pierre Laparra, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à F-Igney, le 24 juin 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de VITALHOME-LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Kayl.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière dans le domaine des résidences et maisons de retraite de personnes âgées.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million trois cent mille francs (1.300.000,- LUF), divisé en mille trois cents (1.300) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou telex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. La société anonyme de droit français GREGOIRE & DINKEL S.A., ayant son siège social à F-88200 Saint-Etienne-les-Remiremont, trois cent vingt-cinq actions	325
2. La société anonyme de droit français LES MENUISERIES DE LA HAUTE MOSELLE, en abrégé M.H.M., ayant son siège social à F-88160 Fresse-sur-Moselle, 28, rue des Ormes, trois cent vingt-cinq actions	325
3. La société anonyme de droit français SO.FI.MO, ayant son siège social à F-88400 Gerardmer, 64, boulevard Kelsch, trois cent vingt-cinq actions	325
4. La société anonyme de droit français SO.PAR.CO., ayant son siège social à F-88150 Igney, 6, rue de Lorraine, trois cent vingt-cinq actions	325
Total: mille trois cents actions	1.300

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million trois cent mille francs (1.300.000,- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Frédéric Peduzzi, président directeur général, demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle.
 - b) Monsieur Gabriel Bluntzer, président directeur général, demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle.
 - c) Monsieur Philippe Imhoff, président directeur général, demeurant à F-88400 Gérardmer.
 - d) Monsieur Jacques Laporte, directeur général, demeurant à F-88400 Gérardmer.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Adrien Andreoli, directeur financier, demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaires prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
- 5) Le siège social est établi à L-3651 Kayl, 3, rue Jos. Muller.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Laparra, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 1996, vol. 498, fol. 61, case 1. – Reçu 13.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 1996.

J. Seckler.

(29945/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

2JCM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.300.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 1^{er} août 1996, vol. 164, fol. 90, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour la Société 2JCM, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(29949/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FONDATION HENRY J. & ERNA D. LEIR.

Siège social: Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marie-Antoine-Paul-Octav-Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 1972, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, n° 108 du 28 juillet 1972.

BILAN 31 DECEMBRE 1995

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Portefeuille	35.908.688	Excédent d'Actif	95.032.478
Créances	33.387	Exigible	979
Comptes Financiers	58.791.382		
	95.033.457		95.033.457

COMPTE DE RECETTES ET DE DEPENSES 1995

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Frais Généraux	426.634	Intérêts Reçus	3.572.272
Résultat sur titres	561.154	Dividendes	1.407.229
Subventions	4.700.000	Excéd. de dépenses	5.254.145
Différ. de Change	4.545.858		
	10.233.646		10.233.646

BUDGET DE L'EXERCICE 1996

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Frais Généraux	300.000	Intérêts et div.	5.000.000
Subventions	4.700.000		
	<u>5.000.000</u>		<u>5.000.000</u>

Composition du Conseil d'Administration

Monsieur Henry J. Leir, président honoraire,
 Monsieur Jacques Loesch, président du Conseil d'Administration,
 Monsieur Arthur S. Hoffman, administrateur,
 Monsieur Edmond Israel, administrateur,
 Monsieur Raymond Kirsch, administrateur,
 Monsieur Norbert v.Kunitzki, administrateur,
 Monsieur Marcelo Leipziger, administrateur,
 Monsieur Paul-Henri Meyers, administrateur,
 Madame Mady Moyse, administratrice.

FONDATION HENRY J. ET ERNA D. LEIR
 A. Serrig
 Secrétaire-Général

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26041/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 1996.

A.I.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.250.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 5 août 1996, que le siège social a été dénoncé avec effet au 5 août 1996.
 Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour réquisition
 Signature
 Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29950/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

ASAHI SEIMEI INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 21.053.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} avril 1996, que:
 - Monsieur Shinichi Toki, General Manager, International Department de la société ASAHI MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY, demeurant 7-3, Nishi-Shinjuku 1-chome, Shinjuku-ku, Tokyo, 163-91 (Japon), a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Yuzuru Fujita, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Pour extrait conforme
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29954/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

BAUSPARKASSE SCHWÄBISCH HALL AG, Société Anonyme.

Siège social: D-74523 Schwäbisch Hall.

R. C. Luxembourg B 36.984.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

BAUSPARKASSE SCHWÄBISCH HALL AG
 Niederlassung Luxembourg
 A. Marx
 Geschäftsführer

(29956/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

HANDBALL CLUB SCHIFFLANGE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3801 Schifflange, Boîte postale 10.

STATUTS

Dénomination, Siège, Durée, But et Objet

- Art. 1^{er}.** L'association porte la dénomination HANDBALL CLUB SCHIFFLANGE, association sans but lucratif.
- Art. 2.** Le siège de l'association est établi à Schifflange.
- Art. 3.** L'association est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4.** L'association a pour but de pratiquer et de développer le sport de handball, de propager la culture physique et les exercices athlétiques, de propager par tous les idées sportives.
- Art. 5.** L'association est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH) et a pour l'objet l'organisation des matches de handball nationaux et internationaux, de coupes et de challenges.

Membres d'admission, Démission, Exclusion et cotisation

- Art. 6.** Le nombre minimum des associés est fixé à 3.
- Art. 7.** Le conseil d'administration statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres.
- Art. 8.** L'association se compose:
- a) de membres actifs;
 - b) de membres d'honneur;
 - c) de membres protecteurs.
- Art. 9.** L'assemblée générale pourra sur proposition du conseil d'administration, conférer le titre de membre d'honneur à tout membre ou non, ayant rendu des services notables à l'association ou la cause du sport de Handball.
- Art. 10.** La qualité de membre se perd:
- a) par démission écrite parvenue au conseil d'administration;
 - b) par non-paiement de la cotisation avant la tenue de l'assemblée générale qui clôture l'année sociale en question;
 - c) par l'exclusion prononcée sur demande du conseil d'administration par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.
- Art. 11.** Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé chaque année par l'assemblée générale. Le taux minimum de la cotisation totale annuelle est fixé à 15.000,- LUF.

Administration

- Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs au moins. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour 2 ans; leur mandat est renouvelable. En cas de vacance d'un poste d'administrateur entre deux assemblées générales. le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.
- Art. 13.** Le conseil d'administration désigne son bureau composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint. Une même personne peut cumuler deux de ces fonctions. Le conseil d'administration peut élargir son bureau par la nomination d'un ou de deux vice-président(s), d'un secrétaire adjoint.
- Art. 14.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins 6 fois par an sur convocation de son président, d'un autre membre du bureau délégué à cette fin ou à la demande d'un tiers des administrateurs. Le conseil d'administration peut admettre à ses réunions d'autres personnes avec voix consultative.
- Art. 15.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié des administrateurs sont présents. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des suffrages exprimés par ses administrateurs présents. En cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante. Les décisions sont consignées dans un procès-verbal signé par le président et le secrétaire.
- Art. 16.** Le conseil d'administration a le droit, selon les besoin, de créer parmi ses membres ou personnes non-membres, des commissions spéciales. En plus le conseil d'administration peut établir des règlements internes.
- Art. 17.** Chaque membre du Conseil d'Administration ou d'une commission spéciale (Art. 16) absent sans excuse trois fois de suite est démissionnaire.

Année sociale

- Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} juin de chaque année et se terminera le 31 mai de chaque année.
- Art. 19.** L'assemblée générale désigne au moins 2 commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité. Leur mandat dure un an. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Assemblée générale

- Art. 20.** L'Assemblée se réunit une fois par an et cela à la clôture de l'année sociale. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième des membres, le conseil d'administration doit, dans un délai d'un mois convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.
- Art. 21.** Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et des commissaires aux comptes;
- b) l'approbation des budgets et comptes;
- c) la fixation de la cotisation annuelle;
- d) l'exclusion des membres;
- e) les modifications des statuts;
- f) toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire a lieu après la saison sportive de l'association. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Art. 23. Toute convocation à l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres au moins 10 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 24. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents et ses décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Tous les membres à limite d'âge de 18 ans, ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. En cas de parité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante.

Art. 25. Toute décision de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant la signature du président ou de son remplaçant et du secrétaire et est transmis pour information à tous les membres actifs. Toute modification des statuts doit se faire en conformité des dispositions de l'article 8 de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 et celle du 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif et doit être publiée dans le mois de sa date aux annexes du Mémorial. La même publication doit être faite en cas de nomination, démission ou révocation d'administrateurs ou des commissaires aux comptes.

Art. 26. Chaque année sociale à la date du 31 mai, les comptes de l'exercice écoulé sont arrêtés et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Les comptes et les pièces à l'appui sont contrôlés par les commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Organisations particulières

Art. 27. L'assemblée générale est habilitée à créer des commissions particulières pour la sauvegarde des intérêts du HANDBALL CLUB SCHIFFLANGE, p.ex. les jeunes.

Art. 28. Ces commissions ont le droit de présenter des motions à l'assemblée générale.

Art. 29. Ces commissions sont obligés de présenter une fois par an au conseil d'administration leurs programmes, budgets et comptes.

Dispositions générales

Art. 30. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et celle du 4 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 31. Les membres du conseil d'administration sont tenus solidairement responsable de la Gestion et de l'administration de l'association.

Art. 32. Le HBC Schifflange est affilié à la FLH. Les membres actifs qui ont une licence de la FLH resteront soumis aux statuts et règlements de cette dernière.

Art. 33. En cas de dissolution, les biens de l'association seront transmis à l'office social de la Commune de Schifflange.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29947/000/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

I.C.L., INTERNET CLUB LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.

STATUTS

Les soussignés et ceux qui seront admis par la suite comme membres, déclarent créer une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée INTERNET CLUB LUXEMBOURG, en abrégé I.C.L.

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de donner la possibilité à ses membres d'accéder à l'Internet et de déposer leurs pages sur le World Wide Web. (Internet Access Provider).

Art. 5. L'association se compose de trois membres fondateurs, savoir:

- Monsieur Patrick Boden, étudiant, demeurant à L-1148 Luxembourg, 4, rue Jean l'Aveugle.
- Monsieur Daniel Nestler, étudiant, demeurant à L-2335 Luxembourg, 14, rue N.S. Pierret.
- Madame Sanja Pecova, étudiante, demeurant à L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.

Art. 6. L'association se compose au moins de trois membres, elle peut accueillir en son sein de nouveaux membres. Tous les membres jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 et ont droit de vote.

Art. 7. Les candidatures de nouveaux membres font l'objet d'un examen par le conseil d'administration qui les accepte ou les rejette après étude de leur dossier.

Art. 8. Les cotisations annuelles des membres sont fixées par l'Assemblée Générale; elles ne peuvent excéder vingt mille francs luxembourgeois (20.000,- LUF).

Art. 9. Tout membre qui cesse de faire partie de l'association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'association, les cotisations qui ont été versées restant acquises à l'association.

Art. 10. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, pris parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents ou représentés.

L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat, sans que celui-ci puisse être supérieur à quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine assemblée ordinaire.

Si la vacance porte cependant sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs provisoires dont la nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale ordinaire; jusqu'à cette cooptation, les administrateurs restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le ou les administrateurs ainsi cooptés par le conseil achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

Art. 11. Le conseil d'administration désignera dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

Art. 13. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi.

Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de trois membres du conseil d'administration dont celle du président ou de celui qui le remplace.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Art. 14. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou à plusieurs de ses membres.

Il peut également, suivant les besoins, investir de certains de ses pouvoirs des comités techniques, composés d'administrateurs ou de membres ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

Art. 15. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres.

Les articles 4 à 12 de la loi du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale.

Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites et par courrier électronique, adressées aux associés huit jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Art. 16. Tous les membres ont un droit de vote égal dans les assemblées générales.

Tout membre peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis à un associé de représenter plus d'un membre.

Art. 17. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le plus âgé des administrateurs présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 18. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 20. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Art. 21. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de ladite loi du 21 avril 1928.

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur.

Art. 23. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à trois.

II. Le conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Patrick Boden, étudiant, demeurant à L-1148 Luxembourg, 4, rue Jean l'Aveugle,
- Monsieur Daniel Nestler, étudiant, demeurant à L-2335 Luxembourg, 14, rue N.S. Pierret,
- Madame Sanja Pecova, étudiante, demeurant à L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.

Est nommé président du conseil d'administration:

- Monsieur Patrick Boden, étudiant, demeurant à L-1148 Luxembourg, 4, rue Jean l'Aveugle.

Est nommé trésorier:

- Monsieur Daniel Nestler, étudiant, demeurant à L-2335 Luxembourg, 14, rue N.S. Pierret.

Est nommée secrétaire:

- Madame Sanja Pecova, étudiante, demeurant à L-1713 Luxembourg, 196, rue de Hamm.

Leur mandat s'achève lors de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Junglinster, le 12 août 1996.

Signé: P. Boden, D. Nestler, S. Pecova.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 1996, vol. 164, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 1996.

J. Seckler.

(29948/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

ALCIBIADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.815.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 9 juillet 1996, que:

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Le mandat de CORPORATE MANAGEMENT CORP, de CORPORATE COUNSELORS Ltd et de CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29951/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 5, rue Victor Prost.

R. C. Luxembourg B 49.546.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 3 juin 1996, vol. 164, fol. 79, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE SOCODIT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(29983/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

ALIMENTATION GENERALE CRUZ-PIRRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 3, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 44.532.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(29952/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

AMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 24.631.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(29953/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

ASHBY, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.302.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(29955/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

BERNEX INVESTMENT HOLDING CORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.932.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 juillet 1996

Ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Hafiz Mansouri, homme d'affaires, demeurant au Caire, Egypte;
- Monsieur Salah Mansouri, économiste, demeurant au Caire, Egypte;
- Monsieur Ahmed Mansouri, ingénieur, demeurant au Caire, Egypte;

en remplacement de Messieurs Sandro Frei, Christian Thury et de Madame Anne Z'Graggen, dont ils termineront les mandats en cours.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29957/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 5, rue Victor Prost.
R. C. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 3 juin 1996, vol. 164, fol. 79, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(29984/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

BRITISH-DUTCH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.964.

Extract of the resolutions taken at the annual general meeting of June 1st, 1994

- The resignation of Mrs Eliane Irthum as statutory auditor of the company be accepted;
- FIN-CONTROLE S.A. be appointed as new statutory auditor in her replacement. Its mandate will lapse at the annual general meeting of 1998.

Certified true copy
For **BRITISH-DUTCH HOLDINGS S.A.**
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29958/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

BT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.286.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

BT INVESTISSEMENT S.A.
E. Irthum A. Renard
Administrateur Administrateur

(29959/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

BT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 avril 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
BT INVESTISSEMENT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29960/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CALIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.181.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 1995

- La cooptation de Madame Eliane Irthum, employée privée, Helmsange en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.
- Le mandat d'Administrateur de Madame Eliane Irthum et de Messieurs Bob Faber et François Mesenburg et le mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme
CALIM INTERNATIONAL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29961/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CARIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.511.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société.

(29964/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CB FUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.603.

Les comptes annuels au 31 mai 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 1996.

Signatures.

(29965/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CB FUND INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.603.

*Extract of the minutes of the Ordinary General Meeting of Shareholders held on Friday 16th August 1996 at 2.30 p.m.
at the registered office 10A, boulevard Royal, Luxembourg*

Resolution 5

The General Meeting resolved to ratify the appointment of Mr H. Iyama as Director and Chairman in replacement of Mr K. Kuroiwa, resigning as well as of Mr J.M. Loehr and of Mr C. Hamer as Directors in replacement of Mr P. Corbiau and of Mr J. Peynichou, resigning.

Resolution 6

The General Meeting resolved to re-elect the Directors and the Auditor, PRICE WATERHOUSE, Luxembourg for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting.

Certified copy

J.M. Loehr

C. Hamer

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29966/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CITYMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.154.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

D. Holtz.

(29967/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CLASFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 17.248.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 483, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang

Administrateur

(29968/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CORYLUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.032.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour CORYLUS S.A.
KREDIETRUST
Signatures

(29969/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CORYLUS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.032.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 31 juillet 1996

- le mandat d'Administrateur de Messieurs Georges Jozef Van den Hove et Freddy Achiel Alice Claeys ainsi que celui de la société VAN DEN HOVE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002;

- le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Mia Van Iseghem est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme
CORYLUS S.A.

J. Van den Hove F. Claeys
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29970/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme,
(anc. DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGS- UND HOLDINGGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGS- UND HOLDINGGESELLSCHAFT S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 janvier 1987, publié au Mémorial C, n° 114 du 28 avril 1987.

L'assemblée est présidée par Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, demeurant à Leudelange, qui désigne comme secrétaire, Madame Nicole Kappgen, employée de banque, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Albert Rennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange. Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la «société anonyme holding» en «société anonyme» relevant du droit commun.
2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution à prendre sub 1).

3) Changement de la dénomination sociale en DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts.

4) Modification de l'article 2 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

5) Suppression de l'article sept des statuts relatif à l'obligation de déposer une action de la société en garantie de l'exercice du mandat de chaque administrateur et commissaire aux comptes.

6) Modification de l'article 12 par la suppression de «et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding».

II. Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne variant par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la «société anonyme holding» en «société anonyme» n'ayant pas le statut de société holding.

Deuxième résolution

L'assemblée générale aborde le point 3) de l'ordre du jour et décide de changer la dénomination de la société en DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er}, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE BERATUNGSGESELLSCHAFT S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de donner à l'article 2 la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 7 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: B. Mines-Honneff, N. Kapgen, A. Rennacchio, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 92S, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

J.-P. Hencks.

(29974/216/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

INVESTMENTBANK AUSTRIA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.220.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour INVESTMENTBANK AUSTRIA EMERGING
MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV

A. Schmit

Administrateur

(30003/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

INVESTMENTBANK AUSTRIA EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.
 Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
 H. R. Luxemburg B 47.220.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 1996 in Luxemburg

1. Die Kooptierung vom 1. September 1995 von Herrn Roland Haas als Verwaltungsratsmitglieder an Stelle von Herrn Jürgen Lenders, wird ratifiziert.
2. Die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Peter Nowak, Herbert Schober, Thomas Fueger, Roland Haas, Rafik Fischer und André Schmit werden für ein Jahr erneuert.
3. Der Wirtschaftsprüfer FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG wird für ein weiteres Jahr in seinem Amt bestätigt.

Für gleichlautende Abschrift
 Für INVESTMENTBANK AUSTRIA EMERGING
 MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV
 A. Schmit
 Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30004/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

SYSTEMA S.A., Société Anonyme,
(anc. DIXLUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIXLUX IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 7 du 8 janvier 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de DIXLUX IMMOBILIERE S.A. en SYSTEMA S.A.
2. Modification afférente de l'article premier des statuts.
3. Augmentation de capital à concurrence de douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-), par la création, l'émission et la souscription de douze mille (12.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.
4. Souscription et libération des douze mille (12.000) actions nouvelles à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %).
5. Création d'un capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-) et de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.
6. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dépendantes et leur prêter tous concours. Par «Sociétés dépendantes» on entend soit les sociétés filiales, soit les sociétés du même groupe dont le capital social ou une partie est détenu directement ou indirectement par les actionnaires de la présente société.

D'une façon générale la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations ou par toute autre voie et en prêtant à court, moyen ou à long terme aux sociétés, dont il est question à l'alinéa qui précède.»

7. Modification de la date de l'assemblée générale pour qu'elle se tienne le 31 mars de chaque année.

8. Modification de la durée du mandat des administrateurs à trois ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de DIXLUX IMMOBILIERE S.A., en SYSTEMA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de SYSTEMA S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois à treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-), par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée admet la société LIFIN S.A., à la souscription des douze mille (12.000) actions nouvelles, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les douze mille (12.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme LIFIN S.A., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Michel Bourkel, prénommé, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Les douze mille (12.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 13.250.000,-), représenté par treize mille deux cent cinquante (13.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, dont:

mille deux cent cinquante (1.250) actions sont libérées entièrement,

douze mille (12.000) actions sont libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %).»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), représenté par des actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

L'article trois des statuts est modifié par l'ajout des paragraphes suivants:

«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent millions de francs luxembourgeois (LUF 100.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dépendantes et leur prêter tous concours. Par «Sociétés dépendantes» on entend soit les sociétés filiales, soit les sociétés du même groupe dont le capital social ou une partie est détenu directement ou indirectement par les actionnaires de la présente société.

D'une façon générale la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations ou par toute autre voie et en prêtant à court, moyen ou à long terme aux sociétés, dont il est question à l'alinéa qui précède.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale pour qu'elle se tienne le 31 mars de chaque année, le premier alinéa de l'article six des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente et un mars de chaque année à 15.00 heures.»

Huitième résolution

L'assemblée décide que la durée du mandat des administrateurs est fixé à trois ans, le mandat des administrateurs en fonction expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 1999, le deuxième alinéa de l'article sept des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Deuxième alinéa.** Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder trois ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des résolutions qui précèdent, s'élève approximativement à cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 185.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourkel, S. Schieres, C. Schmit, G. d'Huart.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 92S, fol. 65, case 1. – Reçu 120.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

C. Hellinckx

(29975/215/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

DOUROS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés:

la société à responsabilité limitée DOUROS,
établie et ayant son siège social au 16, rue Beck à L-1222 Luxembourg,
représentée par son gérant actuellement en fonctions
ci-après dénommée le «cédant», d'une part

et

Madame Yolande Bernard, commerçante, demeurant au 23, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg,
ci-après dénommée le «cessionnaire» d'autre part,
il a été expressément convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Le cédant, soussigné de première part, cède et transports en s'obligeant à toutes les garanties de fait et de droit, en pareille matière, au cessionnaire qui accepte deux cents parts qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DOUROS au capital de 500.000 LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois), divisé en cinq cents parts de mille LUF chacune et dont le siège social est établi au 16, rue Beck à L-1222 Luxembourg.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées à compter de la signature des présentes et aura la jouissance desdites parts à compter du début de l'exercice social.

Le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits, actions et obligations rattachées aux parts cédées.

Art. 2. Prix de cession. Le prix de la cession est fixé à 200.000,- LUF (deux cent mille francs luxembourgeois). Le paiement est effectué par voie de compensation.

Art. 3. Signification de la société. Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le présent acte sera déposé au siège social de ladite société et transcrit au registre.

Art. 4. Frais. Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites et conséquences seront à la charge exclusive du cessionnaire qui s'oblige à leur paiement.

Fait au moins en autant d'exemplaires que de parties, chacune d'elles déclarant en avoir reçu un, l'avoir lu et compris intégralement, le texte français étant contraignant,
à Luxembourg-Ville, le 15 juillet 1996.

DOUROS, S.à r.l. Y. Bernard
Le cédant Le cessionnaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 54, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29976/999/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

COUDET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.704.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Signature.

(29971/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

COUDET S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 13.704.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 12. Juni 1996 von 9.00 bis 9.15 Uhr
Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Kommissar der Gesellschaft vorgelegte und geprüfte Jahresabschluß zum 31. Dezember 1995 werden genehmigt.

Zweiter Beschluß

Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1995 Entlastung erteilt.

Dritter Beschluß

Der im Jahresabschluß ausgewiesene Gewinn von LUF 13.741.919 wird in Höhe von LUF 5.000.000 als Dividende ausgeschüttet und im übrigen auf neue Rechnung vorgetragen.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1996 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29972/577/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

GVV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6715 Grevenmacher, 3A, rue Boland.
R. C. Luxembourg B 28.724.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 1^{er} août 1996, vol. 164, fol. 90, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour la société GVV S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(29994/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

EUROCASH-FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxembourg B 45.631.

AUSZUG

Es ergibt sich aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 1996, dass die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft von fünf auf sechs erhöht wurde, und dass Herr Wulf Matthias, Direktor mit Generalvollmacht, SAL. OPPENHEIM JR. & Cie, KGaA, Köln/Frankfurt als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt wurde.

Das Mandat von Herrn Matthias endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre neunzehnhundertneundneunzig.

Für gleichlautenden Auszug zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 12. August 1996.

Für die Gesellschaft
Unterschrift
ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29977/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

EUROTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(29979/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 46.498.

Suite aux cessions de parts sociales de la société, intervenues en date des 12 et 13 août 1996, la répartition du capital est la suivante à partir du 13 août 1996:

- TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse	48 parts sociales
- M. Jean Rhein, Luxembourg	12 parts sociales
Total:	60 parts sociales

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour la société
Signature
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29982/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

EXTRAMODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 45.934.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EXTRAMODE S.A., avec siège social à 2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, (R.C. Luxembourg numéro B 45.934), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 67 du 17 février 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 337 du 24 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Koen Van Baren, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Dirk Boer, employé privé, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Rédange-sur-Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de quatre cent sept mille dollars US (407.000,- USD), divisé en trois cent soixante-dix (370) actions de mille cent dollars US chacune, est représentée.

II.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation, ainsi que de donner décharge de leur gestion jusqu'à la date de la présente assemblée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur, la société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Van Baren, D. Boer, M. Dijkerman, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 1996, vol. 498, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 1996.

J. Seckler.

(29980/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FELTEN STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 20.098.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

D. Holtz.

(29981/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FINARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(29985/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FINDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(29986/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 1996.

Signature.

(29987/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 49.904.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 août 1996 à 9.30 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Nous avons pris connaissance du rapport sur l'exercice 1994/95 présenté par le conseil d'administration et du rapport de révision du commissaire.

Deuxième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1994/95 ci-présentés ont été approuvés.

Troisième résolution

Par votes séparés, l'assemblée générale ordinaire accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1994/95.

Quatrième résolution

Les pertes qui apparaissent dans les comptes annuels sont reportées à nouveau.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire proroge le mandat des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ce mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997 délibérant sur les comptes de 1996.

Pour l'exactitude de l'extrait
K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29988/577/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FLATOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.951.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 1996

- La démission de Messieurs Patrick Nuyens, Alain Renard et Bob Faber comme Administrateurs est acceptée et Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, Rodney Haigh, employé privé, demeurant à Mamer et Mohammed Nijar, employé privé, demeurant à Luxembourg sont nommés Administrateurs en leurs remplacements jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

- La démission de FIN-CONTROLE comme Commissaire aux Comptes est acceptée et la société HRT, sise 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

- Le siège social de la société est transféré du 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FLATOR FINANCE S.A.
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29989/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

CREEK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 3, rue Guido Oppenheim.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 70, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Signature.

(29973/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

FRANCE-LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.621.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 1996

- La cooptation, en date du 22 août 1995, de M. Gérard de Bartillat en remplacement de M. Georges Plescoff est ratifiée.

- La cooptation, en date du 30 août 1995, de M. Lionel Fantin en remplacement de M. Claude Roquerbe est ratifiée.

- Le mandat d'administrateur de M. Lionel Fantin, M. Alain Beauvy et M. Gérard de Bartillat est renouvelé pour une période statutaire de 3 ans. Le mandat de commissaire aux comptes de COMPAGNIE DE REVISION est renouvelé pour une période statutaire de 3 ans. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FRANCE-LUXEMBOURG HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29990/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

GOSELLIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.630.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Signature.

(29991/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

GROBILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergl 1.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(29992/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.852.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour SANYO KLEINWORT SPAIN FUND

MANAGEMENT S.A.

J. Vanden Bussche

Administrateur

(30050/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.852.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19 July 1996

- The following persons be re-elected as Directors for the ensuing year:
 - Mrs Lesley M.S. Knox,
 - Mr Shigeru Yamada,
 - Mr John Eric Sager Rigg,
 - Mr Jacques Elvinger,
 - Mr Jan Vanden Bussche
- COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, be re-elected as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract
For SANYO KLEINWORT SPAIN FUND
MANAGEMENT S.A.
J. Vanden Bussche
Director

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(30051/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

GTC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biwer, 12, rue Hiel.
R. C. Luxembourg B 28.460.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 août 1996, vol. 483, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

D. Holtz.

(29993/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.906.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 69, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Signatures.

(29995/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

ISALP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.524.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

ISALP S.A.

E. Irthum
Administrateur

J.R. Bartolini
Administrateur

(30005/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

HOLDING NESSIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.281.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Signature.

(29996/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

HOLDING NESSIF S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.281.

La soussignée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, F.I.G.E.D., dénonce le siège social de la Société HOLDING NESSIF S.A. en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Avis est donné par ailleurs que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire de la Société démissionnent à dater de ce jour en l'occurrence:

MM. Georges Bettermann, Guy Glesener et Jacques Tordoor au poste d'Administrateur et M. Edmond Ries au poste de commissaire.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Pour copie conforme

F.I.G.E.D.

Signature

Signature

Directeur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29997/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

IBELPACK S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.110.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBELPACK S.A. HOLDING

A. Renard

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(29998/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

IBELPACK S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 1996

- la démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

IBELPACK S.A. HOLDING

A. Renard

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29999/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

LUX-CROISSANCE ADVISORY.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mai 1996

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Waringo comme administrateur de LUX-CROISSANCE ADVISORY.

Ainsi, le conseil d'administration se compose comme suit:

Messieurs Raymond Kirsch, Robert Hentgen, Gabriel Deibener, Gilbert Ernst, Jean-Claude Finck, Henri Germeaux, Gilbert Hatz, Jean-Paul Kraus, François May, Alphonse Sinnes, Paul Waringo, Armand Weis.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30014/012/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

INTERCONTINENTAL TOURIST PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R. C. Luxembourg B 44.826.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1996 à 16.00 heures,
réunie au siège social de la société*

Première résolution

L'assemblée décide le transfert du siège de la société avec effet immédiat au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale entend le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 1994.

Troisième résolution

L'assemblée générale entend le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1994 et elle l'approuve.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, compte de pertes et profits et annexes aux comptes sociaux tels que présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 1994 à l'exercice suivant soit:

Perte de l'année: LUF 103.950,-

Perte totale reportée 1^{er} janvier 1995: LUF 269.888,-*Sixième résolution*

L'assemblée générale vote décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Un Administrateur

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30000/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

ITAMLIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.693.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 août 1996

Monsieur Giulio Clementi, administrateur de sociétés, demeurant à Pardiso (Suisse), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Massimo Bettosini, dont il terminera le mandat.

Luxembourg, le 20 août 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(30006/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

JADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 28.400.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 1996 et enregistré à Luxembourg, le 20 août 1996, vol. 483, fol. 82, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JADE LUXEMBOURG S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(30007/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 1996.